

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 033-213304850-20260427-DE2026_04_08-DE



L'an deux mille vingt-six, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	17
<u>Absents excusés</u> :	2
<u>Absent</u> :	0

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, MICHEL, ROSSI, GRANEREAU, UGOLINI, DURAND, CESARINI, RICAUD, LOUCHEZ-SANCHEZ, NOUGUEY, PORTAL, BOYER, BALAYN, LAGUILLON, COUTURE, FAURE-MATHIEU, MOULIERAC.

Absents excusés : MM. CANTE.

M. CANTE Antoine a donné pouvoir à Mme GRANEREAU Véronique
M. BIHR Thierry a donné pouvoir à M. MICHEL Fabrice

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Aurore ROSSI.

Délibération n° 2026.04.08

Objet : Vote du Budget général M57/48500/2026

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'article L5217-10-6 du CGCT,

Madame la Maire propose de :

- de voter le taux de fongibilité des crédits pour des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :
 - 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
 - 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement ;
- d'approuver le budget primitif tel que présenté ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 912 061,71	1 912 061,71
Investissement	523 659,63	523 659,53

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le taux de fongibilité à 7,5 % pour chacune des sections et vote le Budget M57/48500/2026.



Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 27 avril 2026,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.